DOSSIER D'INSCRIPTION 2023-2024

1. Horaires des entraînements juniors à vétérans

SUR AMBAZAC : Lundi (20h15-22h30) : au gymnase - Jeudi(19h30-21h30) : Au Muret

SUR Bonnac La Côte : Mercredi (20h30-22h30) - vendredi (18h30-20h30) : Gymnase

2. Horaires des entraînements jeunes :

SUR AMBAZAC : au gymnase les samedis hors vacances scolaire

- 8h30-10h : mini bad-poussin
- 9h30-11h : minime-cadet

3. Matériel

Les raquettes et les volants sont à la charge des joueurs. Lors de séances d'entraînement vous pouvez acheter des boites de volants de volant (hybride 10€ , babola 14€ ou yonex 18€)

Le club prenant à sa charge une partie du prix des boîtes, il se réserve la possibilité de modifier ce tarif en cas de changement de volants ou d'évolution des tarifs.

4. Tarifs :

Tarifs Licences 2023-2024 :	
Catégorie	Tarif
Seniors et vétérans (nés en 2005 et avant)	85 €
Cadet -Juniors (nés entre 2006 et 2009)	85 €
Poussins à minimes (nés entre 2010 et 2015)	75 €

Tarif spécial (même famille, même adresse) : Réduction de 10€ sur la 2ème licence valable si toutes les inscriptions sont rendues en même temps

La licence est <u>OBLIGATOIRE</u>. Le club ne sera pas tenu pour responsable en cas d'accident d'une personne non licenciée.

5. Tournois

Tournoi de noël enfant : samedi 16 décembre au matin

Tournoi séniors : WE du 13 et 14 avril 2024

CJ (tournoi jeunes) : WE du 27 et 28 janvier 2024

Tournoi interne et repas : date à préciser

Venez nombreux jouer et participer au bon déroulement de ces journées. Votre aide sera la bienvenue.

6. Recommandations :

Nous vous rappelons que pour le bon déroulement des séances et afin que tout le monde puisse jouer, vous devez penser à libérer régulièrement les terrains lorsque vous êtes occasionnellement nombreux, et bien sûr, en début et en fin de séance participer à l'installation et au rangement du matériel.

Quelques recommandations de la part des mairies :

- mettre des chaussures d'intérieur propres avant de pénétrer sur les terrains
- penser à jeter ou ranger les volants usagés ainsi que les bouteilles en plastique vides.
- Eteindre les lumières

PARTENAIRES

Merci à nos partenaires qui nous soutiennent pour cette saison :

Partenaires institutionnels : CRÉDIT AGRICOLE CENTRE OUEST, SUPER U Ambazac, Ambazac Ville nature, Bonnac la Côte

Partenaires privés : PLACE DE LA GASTRONOMIE LE MEILLEUR DES TERROIRS, SET&MATCH LE STORE TENNIS ET BAD.

Si vous ou une de vos connaissances souhaitez rejoindre nos partenaires privés et vous associer à une discipline en pleine effervescence, le bureau sera heureux de vous accueillir.

Voici le lien pour trouver tous les documents :https://www.ffbad.org/espaces-dedies/licencies/comment-se-licencier/

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2023-2024

Catégories : Seniors à Vétérans

SI VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR PAR MAIL UNE ATTESTATION DE PAIEMENT, MERCI DE COCHER CETTE CASE ☐

1. Coordonnées du licencié :

Nom :_____**Prénom :**_____**Né(e) le :** _____

Adresse :___

Code Postal :_____**Ville :** _____

Tél : _____ **E-mail *:** _____.

*** Les informations du club étant communiquées uniquement par e-mail ,sur le site internet du club et sur le facebook, il est vivement recommandé de renseigner ce champ.**

2. Interclubs :

Les Interclubs sont une compétition par équipe représentant le club : les matchs se déroulent les soirs d'entraînement suivant la division. En début de saison, les capitaines se réuniront pour former les équipes.

☐ **En cochant cette case, je déclare être intéressé(e) pour participer aux interclubs.**

3. Droit à l'image :

Je soussigné(e) _____

☐ Autorise Ambazac Badminton à prendre des photos de moi-même pouvant être éventuellement publiées sur le site internet ou la page Facebook du club.

☐ **Refuse que** Ambazac Badminton **me prenne en photo.**

Date, signature précédée de la mention «j'ai lu et j'accepte le règlement intérieur du club»

Date : signature

Cadre Réservé à Ambazac badminton

☐ **Demande de licence FFBad**

☐ **Certificat Médical et/ou** ☐ **questionnaire de santé « QS-SPORT » et** ☐ **attestation**

Règlement ☐ Formule 1 ☐ Formule 2

☐**Chèque(s)** ☐ **Espèces** ☐ **Autre : bon CAF, coupon sport…**

Montant : **Montant :** **Montant :**

Nom chèque si différent du nom du licencié :_____

FFBaD Fédération Française de Badminton	GdB	**Certificat médical de non contre-indication**	**Formulaire 1** adoption : entrée en vigueur : 1er septembre 2023 validité : permanente secteur : Performance sociale remplace : Chapitre 02.01.F1-2022/2

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

ENGAGEMENT DU JOUEUR POUR LE CERTIFICAT MEDICAL

Le badminton est un sport qui peut solliciter intensément les systèmes cardiovasculaire et respiratoire. Cette activité physique particulière doit donc inciter le médecin à la prudence pour la délivrance de ce certificat. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense existe chez les séniors et aussi chez les plus jeunes.

Le présent certificat doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins.

La commission médicale de la FFBaD rappelle l'utilité :

- d'un interrogatoire soigneux sur les antécédents personnels et familiaux, à la recherche de facteurs de risques : Symptômes cardiaques, palpitations, essoufflement anormal, fatigue intense après un effort, anomalies du bilan lipidique, hypertension artérielle, diabète, obésité et antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire.
- d'un examen clinique attentif.
- d'un électrocardiogramme de repos de dépistage à partir de l'âge de 12 ans.

Seul le Médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique, etc. en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque après en avoir apprécié l'importance.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique du badminton. Je ne saurais ainsi me retourner contre la FFBaD pour ces motifs. Je sollicite donc une licence pour la pratique du badminton, y compris en compétition.

Fait le ..... à .....
(Signature du joueur ou de son représentant légal,
précédée de la mention « lu et approuvé »)

La signature de cet engagement est obligatoire, il doit être remis avec la demande de licence et le certificat médical de non contre-indication au club qui le conservera (le modèle ci-dessous est recommandé).

==========

Certificat médical

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour
Nom ..... Prénom .....
né(e) le : / /
et je certifie n'avoir constaté aucune contre indication apparente actuelle à la pratique du badminton, y compris en compétition.

Fait le ..... à ..... Signature et cachet du médecin examinateur

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents dégage la responsabilité de la FFBaD. Ces examens ne sont pris en charge ni par la Fédération Française de Badminton, ni par les organismes sociaux.

QUESTIONNAIRE DE SANTE « SPORTIF MAJEUR » PRÉALABLE AU RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE D'UN MAJEUR AUPRÈS DE LA FFBaD

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON. *Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*		
Depuis les 12 derniers mois	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐

A ce jour	OUI	NON
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

ATTESTATION

Je soussigné(e),

NOM : _____

PRÉNOM : _____

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé « Sportif majeur » et a répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature :

FFBaD
Fédération Française de Badminton

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON
9-11 avenue Michelet - 93583 Saint-Ouen Cedex
T 01 49 45 07 07 - E ffbad@ffbad.org
www.ffbad.org

DEMANDE DE LICENCE 2023/2024

ADULTE 1

Remplissez en lettres capitales et signez en 2 exemplaires ce formulaire. Conservez un exemplaire et remettez le second à votre Président(e) de club.

RENOUVELLEMENT DE LICENCE N° (8 chiffres) . . . . . NOUVELLE LICENCE ☐

CLUB

LIGUE . . . . . DÉPT . . . . . .

NOM NOM DE NAISSANCE

PRÉNOM . . . . . SEXE : FÉM. ☐ MASC. ☐ NATIONALITÉ : . . . . . .

NÉ(E) LE . . . . . À (ville, département et pays) . . . . . .

ADRESSE

CODE POSTAL . . . . . VILLE . . . . . PAYS . . . . . .

TÉL. FIXE : + 33 (0) . . . . . TÉL. MOBILE : + 33 (0) . . . . . .

E-MAIL

☐ J'accepte que la Fédération et ses organes déconcentrés utilisent mes coordonnées afin de m'envoyer des informations liées à mon adhésion et au fonctionnement de la Fédération.

☐ J'accepte que la Fédération et ses organes déconcentrés utilisent mes coordonnées à des fins de communication concernant le badminton français, international et les événements de la Fédération.

☐ J'accepte que la Fédération transmette mes coordonnées à ses partenaires afin notamment de recevoir des offres privilégiées et sélectionnées par la Fédération.

☐ Je ne souhaite pas que l'on puisse accéder à ma fiche résultat personnelle, j'ai conscience que ma participation à au moins une compétition officielle me fera apparaitre dans les résultats de compétition et dans le classement de la Fédération conformément au règlement général des compétitions.

Protection des données à caractère personnel : les données font l'objet d'un traitement effectué par la FFBaD pour son propre compte et le compte de ses organes déconcentrés et des clubs affiliés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Française de Badminton, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion des licences, l'utilisation et la diffusion d'images ou de sons vous concernant, ainsi que pour l'envoi d'informations postales ou digitales. La base légale de ce traitement est l'exercice d'une mission d'intérêt public et votre consentement. Ces données seront conservées 50 ans après la fin de validité de votre licence. Votre adresse postale, mail et numéro de téléphone seront supprimés de manière sécurisée à partir de 3 ans après la fin de cette validité. Pendant toute la durée de conservation des données personnelles, et à partir de ce jour, la FFBaD met en place tous les moyens aptes à assurer leur confidentialité, leur exactitude, et leur sécurité, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés et non habilités. L'accès aux données à caractère personnel est strictement limité aux collaborateurs de la Fédération et à ses prestataires, aux collaborateurs des ligues, des comités, et des clubs affiliés, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Vos données sont hébergées sur des serveurs localisés en France. Conformément à la loi 78-17 «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier ou demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime en contactant la Fédération au 01 49 45 07 07 ou par mail : cnil@ffbad.org. Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse https://www.cnil.fr/plaintes

PREMIÈRE PRISE DE LICENCE	RENOUVELLEMENT DE LICENCE			
	Si mon certificat médical a + de 3 ans	*Si mon certificat médical a - de 3 ans*		
JOINDRE LE CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION	FOURNIR UN NOUVEAU CERTIFICAT	REMPLIR LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ET JOINDRE UNE ATTESTATION	OU	JOINDRE UN NOUVEAU CERTIFICAT MÉDICAL
Téléchargez ***ICI*** le formulaire unique et obligatoire du certificat médical	Téléchargez ***ICI*** le formulaire unique et obligatoire du certificat médical	Téléchargez ***ICI*** le questionnaire de santé *(Cerfa N° 15699*01)* et l'attestation		Téléchargez ***ICI*** le formulaire unique et obligatoire du certificat médical

Rappel : si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé, un certificat médical datant de moins d'un an doit obligatoirement être fourni pour le renouvellement.

ASSURANCE

Je soussigné(e), atteste avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir reçu, pris connaissance et compris les modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFBaD ci-annexée, et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de l'option de base incluse dans ma licence est de 0,32€ TTC. Je peux ne pas y adhérer et le signifier par écrit auprès de mon club à l'aide du formulaire de refus mis à ma disposition (procédure obligatoire). La souscription d'une option complémentaire A ou B se fait à l'aide du bulletin d'adhésion individuelle téléchargeable depuis le site internet de la FFBaD - rubrique assurance

HONORABILITE :

Je soussigné(e), atteste avoir été informé(e) de la mise en place d'un contrôle d'honorabilité pour toute personne exerçant ou souhaitant exercer une fonction d'éducateur sportif, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives, ou d'officiel technique au sens des articles L. 212-9 du code du sport. A ce titre, je consentirai à la transmission des éléments constitutifs de mon identité par la Fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité selon les articles D.131-2 et D.131-2-1 du code du sport soit effectué

CONTRÔLE ANTIDOPAGE :

Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,

– Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. »

– Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

Signature du licencié

Faire précéder la signature de la mention : "lu, compris et accepté"

DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion de la FFBaD et du badminton, le signataire reconnait que la FFBaD, ses organes déconcentrés et ses clubs peuvent procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient, à titre gratuit, et ce, pendant la durée de validité de sa licence, et pour le monde entier.

FFBaD
Fédération Française de Badminton

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON
9-11 avenue Michelet - 93583 Saint-Ouen Cedex
T 01 49 45 07 07 - E ffbad@ffbad.org
www.ffbad.org

NIVEAU DE GARANTIES DE L'ASSURANCE GENERALI

Résumé des contrats GENERALI n° AN987 507 et EUROP Assistance n°58.223.892

VOUS ÊTES LICENCIÉ(E) À LA FFBaD, VOTRE LICENCE COMPREND :

1/ une garantie Responsabilité Civile obligatoire : Incluse dans la licence, elle vous assure pendant la pratique de votre activité sportive FFBaD contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Tous les détails sur le site internet de la FFBaD

2/ une garantie Accident Corporel non obligatoire :

La FFBaD attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Dans ce cadre, la FFBaD propose à ses licenciés trois formules d'assurance :

- Une garantie « Accident Corporel de base » incluse dans la licence
- Deux options complémentaires A et B permettant d'augmenter les montants garantis par la garantie de base

Le détail de ces garanties vous est présenté ci-dessous et dans les notices d'information GENERALI référencées « Assurance FFBaD » en libre consultation sur le site internet de la FFBaD.

Garantie Accident Corporel de base (0,32 € TTC)

NATURE DE LA GARANTIE ACCIDENT	MONTANTS GARANTIS		
	LICENCIÉS	DIRIGEANTS	ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU
Décès	10.000 €	20.000 €	40.000 €
Déficit Fonctionnel Permanent	30.000 € x pers x taux d'invalidité	40.000 € x pers x taux d'invalidité	80.000 € x pers. x taux d'invalidité
Indemnité Journalière en cas d'arrêt de travail	néant	néant	Maximum 60 € par jour pendant 365 jours au plus franchise 7 jours
Frais de traitement (1)	500 € par sinistre		
Premier appareillage non pris en charge par la Sécurité Sociale	100 € par victime et par accident		
Dépassements d'honoraires (1)	Maximum 250 € par sinistre		
Hospitalisation	100% du forfait hospitalier		
Optique (1)	350 € par pris		
Soins dentaires et prothèses (1)	1000 € par sinistre		
Frais de remise à niveau scolaire	10 € par jour, maximum 60 jours après application d'une franchise de 10 jours		
Centre de traumatologie sportive	Maximum 4.500 €		
Remboursement cotisation club et licence suite à accident corporel couvert par le contrat et entrainant un arrêt total d'activité sportive médicalement justifié	Sur justificatifs: max 250 €, par sinistre. Remboursement au prorata de la période de non activité franchise relative de 3 mo		

(1) Sous déduction des prestations servies par la Sécurité Sociale et les mutuelles complémentaires, dans la limite des frais réels.

Assistance rapatriement **Prestations délivrées par EUROP Assistance** **contrat n°58.223.892** **appelez le +33.(0)1.41.85.81.02**	Rapatriement : frais réels Frais médicaux à l'étranger (1) 152.500 €

OPTIONS A et B COMPLEMENTAIRES à la garantie de base :

Les options vous permettent d'améliorer votre couverture d'assurance et ainsi d'être encore mieux protégé lors de la pratique de votre sport. Les montants indiqués dans le tableau **se substituent** aux montants de la garantie de base

NATURE DES DOMMAGES	OPTION A 10,12 € TTC	OPTION B 19,62 € TTC
Décès	20.000 €	40.000 €
Déficit Fonctionnel Permanent	40.000 €	80.000 €
Indemnités journalières *(après application d'une franchise de 7 jours)*	30 € par jour pendant 365 jours	60 € par jour pendant 365 jours

Attention : Si les options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

MODALITES D'ADHESION AU CONTRAT :

Le licencié ayant postulé à la licence FFBaD est couvert automatiquement au titre des garanties de base du contrat qui lui sont applicables. Il peut refuser d'adhérer à la garantie de base « accident corporel » par écrit (procédure obligatoire), directement auprès de son club et à l'aide du document « refus des garanties accident corporel » en ligne sur le site internet de la FFBaD. S'il désire bénéficier d'une garantie plus étendue au travers des options complémentaires A ou B, le licencié devra utiliser le bulletin d'adhésion dédié et en ligne sur le site internet de la FFBaD. Le complément de prime dû à l'augmentation des garanties sera réglé directement auprès d'AIAC Courtage, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 09

VIE DU CONTRAT D'ASSURANCE :

Le contrat se compose du présent formulaire de demande de licence et des notices d'information référencées « Assurance FFBaD » dont le licencié reconnaît avoir reçu un exemplaire

PRISE D'EFFET DES GARANTIES/DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFBaD et du règlement de la prime correspondante

Elle prend fin le jour où la licence FFBaD pour la saison en cours n'est plus valide

ASSUREUR : GENERALI IARD, SA au capital de 59.493.775 € Entreprise régie par le code des assurances – 7 Bd Haussmann 75456 PARIS Cedex 09 – RCS PARIS 552062663 - Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel 61 rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 09.

Les relations précontractuelles et contractuelles sont régies par la Loi Française.

La langue des relations précontractuelles et contractuelles est le français.

MODALITES D'EXAMEN DES RECLAMATIONS :

En cas de désaccord, vous pouvez adresser une réclamation écrite avec le motif du litige et les références du dossier à : GENERALI – SERVICE RECLAMATIONS – 7, Boulevard Haussmann – 75456- PARIS Cedex 09

INFORMATION RELATIVE A LA VENTE A DISTANCE :

Si vous avez adhéré au présent contrat en utilisant exclusivement une ou plusieurs techniques de communication à distance et à des fins n'entrant pas dans le cadre de votre activité commerciale ou professionnelle, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires à compter du jour de la conclusion du contrat (réputé être la date d'effet des garanties mentionnée dans le bulletin d'adhésion) pour y renoncer sans justifier de motifs ni supporter de pénalités. Ce droit ne s'applique pas si vous avez déclaré un sinistre mettant en jeu les garanties

Dans ce cas, pour renoncer au contrat, adressez une lettre recommandée avec accusé de réception, rédigée suivant le modèle ci-dessous à l'adresse :

AIAC – 14 rue de Clichy – 75311 Paris Cedex 9

«Je soussigné(e) , renonce par la présente à l'adhésion au contrat d'assurance Individuelle Accident n° AN987.507 que j'avais souscrit à distance le

Les garanties cessent à la date de réception de la renonciation. Le cas échéant, les cotisations déjà versées me seront remboursées à l'exception de celles correspondant à la période de garantie écoulée.

Fait à , le

Signature du licencié »

INFORMATION SUR LE CONTRAT :

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez

AIAC courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris
N° VERT : 0 800 886 486
Assurance-ffbad@aiac.fr

Les résumés des contrats sont téléchargeables depuis le site internet de la FFBaD – www.ffbad.org - rubrique assurance. Les contrats sont consultables à la Fédération, 9-11 avenue Michelet, 93583 Saint-Ouen Cedex.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident en ligne que vous trouverez sur le site internet de la FFBaD (rubrique assurance). Un accusé réception comprenant un numéro de dossier et la procédure à suivre pour le meilleur traitement de votre dossier vous seront immédiatement communiqués par Email

Pour faire appel à EUROP ASSISTANCE :
appelez le +33.(0)1.41.85.81.02.
Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable d'Europ Assistance.